

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_180 : PROVISIONS POUR COMPTE ÉPARGNE TEMPS

L'an deux mille vingt , le quinze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

Membre excusé : Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

N° DEL2020_180 : PROVISIONS POUR COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le Conseil communautaire a délibéré le 1er juillet 2014, sur un règlement organisant la gestion des comptes épargne temps (CET) des agents titulaires et non titulaires de l'agglomération.

Afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du CET induit par la mise en place de personnels de remplacement ou le financement du transfert des droits sur une nouvelle collectivité employeur, ou encore la monétisation de ces jours conformément au décret n°2010-531 du 20 mai 2010 (pour les jours épargnés supérieurs à 20 et dans la limite de 10 jours par an), il convient de constituer des provisions budgétaires conformément aux nomenclatures M57 et M4x.

Ces instructions comptables inspirées du plan comptable général des entreprises reposent, entre autres, sur les principes de prudence et d'image fidèle qui invitent à ne pas transférer sur l'avenir une incertitude présente. Ces principes trouvent notamment leur application dans le mécanisme des provisions qui permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien d'étaler une charge exceptionnelle.

Les provisions constituées seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution de la charge potentielle (nombre total de jours épargnés). Le montant de la provision, ainsi que son évolution seront retracés sur l'état des provisions joint en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Au total, le nombre de jours de congés épargnés s'élève au 1er janvier 2020 à 7 049,64 réparti de la façon suivante, par catégorie :

- Catégorie A : 800,5 ;
- Catégorie B : 905,55 ;
- Catégorie C : 5 343,59.

Les provisions à constituer sont valorisées à partir des indemnités forfaitaires utilisées en cas de monétisation des jours de congés épargnés, soit :

- Catégorie A : 135 euros bruts par jour ;
- Catégorie B : 90 euros bruts par jour ;
- Catégorie C : 75 euros bruts par jour.

La provision nécessaire au financement des CET de l'agglomération s'établit à 590 336,25 euros. Sa répartition par budget est la suivante :

- Budget général : 424 338,75 euros ;
- Budget transports urbains : 123 772,50 euros ;
- Budget assainissement collectif : 18 772,50 euros ;
- Budget eau potable : 23 452,50 euros.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la constitution de provisions pour compte épargne temps pour les montants suivants par budget :

- Budget général : 424 338,75 euros ;
- Budget transports urbains : 123 772,50 euros ;
- Budget assainissement collectif : 18 772,50 euros ;
- Budget eau potable : 23 452,50 euros.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL